

Affaire n°

Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité

L'ouverture du marché de l'électricité s'est faite progressivement depuis 2000 et a connu plusieurs étapes avec la date d'ouverture totale au 1^{er} juillet 2007.

Le SIPPEREC, dont le métier historique est l'électricité, a développé une expertise dans ce domaine avec la volonté affirmée de défendre le service public.

En 2004, le comité du SIPPEREC a décidé de développer cette expertise et mettre à disposition des établissements publics une structure amenée à gérer ces nouvelles contraintes liées à l'évolution du contexte réglementaire.

Le 12 février 2004, un groupement de commandes pour l'achat d'électricité, dont le SIPPEREC est le coordonnateur, est créé. En parallèle et de manière concertée, le SIGEIF - syndicat du gaz et de l'électricité d'Ile-de-France devient le coordonnateur d'un groupement de commandes pour l'achat de gaz.

Depuis, la Loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique du 13 juillet 2005, les engagements de la Commission Européenne en 2007 dans le « paquet énergie », les Lois Grenelle, la loi sur la nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME) en 2010 avec la fin des tarifs réglementés jaune et vert au 31/12/2015, la Loi du 17 mars 2014 relative à la consommation, et, tout dernièrement, la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte en date du 15 juin 2015, ont participé à sensibiliser les établissements publics à la maîtrise de l'énergie.

Parallèlement, la hausse des prix de l'électricité, dans un contexte financier contraint, a renforcé le besoin d'une meilleure gestion des coûts de l'énergie.

Ce contexte a conduit 500 adhérents, parmi lesquels 259 communes, 19 Établissements Publics de Coopération Intercommunale, 96 collèges, 6 universités, 6 départements, la Région Ile-de-France, 23 Offices Publics de l'Habitat, 37 Syndicats, 29 Centres Communaux d'Action Sociale, 7 Sociétés d'Economie Mixtes et 17 autres Etablissements Publics, à adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'électricité, de manière à mutualiser leurs besoins et bénéficier d'une expertise adaptée aux enjeux.

Ainsi, le groupement de commandes recense actuellement quelques 51 000 contrats ou points de livraison (PDL) représentant plus de 2,2 TWh de consommation annuelle totale.

Les services apportés par le groupement, à la demande de ses adhérents, s'inscrivent dans un double positionnement lié au développement durable et à l'efficacité énergétique :

1. Répondre aux contraintes de la déréglementation de la fourniture d'électricité qui conduit les collectivités et établissements publics à devoir mettre en concurrence leurs contrats ;
2. Faciliter et soutenir les actions de maîtrise de leurs consommations et coûts d'électricité.

Plusieurs marchés publics sont mis en place pour répondre aux services attendus par les collectivités ou établissements publics adhérents.

Actuellement, les marchés publics de fourniture et d'acheminement d'électricité en cours d'exécution par les adhérents, sont les suivants :

- PDL dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA : 2 marchés subséquents attribués à Engie, pour une fourniture en 2022, 2023, 2024 et 2025,
- PDL dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA : 7 marchés subséquents attribués à Engie et TotalEnergies pour une fourniture en 2022, 2023 et 2024,
- Un marché d'électricité verte premium pour les PDL dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA attribué à Enercoop pour les années 2022, 2023 et 2024.
- Et un marché d'électricité pour les PDL situés sur les territoires non desservis par Enedis attribué à Alterna Terralis pour les années 2022, 2023, 2024.

La maîtrise des coûts d'achat d'électricité apportée par l'expertise du SIPPAREC est renforcée par les services suivants, qui visent à faciliter et soutenir les actions de maîtrise de consommations et coûts d'électricité des adhérents :

- Une étude et une proposition d'optimisation annuelle des puissances souscrites et/ou des tarifs d'acheminement de l'électricité des PDL,
- Un marché public de mise à disposition d'informations télérelevées et d'assistance à l'exploitation de ces informations. Il permet aux adhérents de bénéficier d'une mise à disposition d'informations télérelevées issues de compteurs d'électricité et d'une assistance à l'exploitation de ces informations en vue d'optimiser les consommations et dépenses d'électricité. Ce marché public est attribué à Eveler jusqu'au 09/01/2024. Le SIPPAREC prend en charge la télérelève des sites dont la puissance souscrite est supérieure à 250 kW (segment C2).

En raison de la crise que traverse actuellement le marché de l'électricité, le SIPPAREC a décidé d'anticiper le renouvellement de ses marchés publics de fourniture d'électricité, avec 2 objectifs :

- Profiter des prix de marchés 2025 qui sont encore bas
- Permettre à de nouveaux adhérents d'intégrer le groupement de commandes sans attendre la fin des marchés actuels.

« Le groupement » du SIPPAREC agit dans un contexte en évolution constante et a pu démontrer la pertinence d'une mutualisation des besoins associée au développement d'une vraie expertise. Les objectifs deconcernant la maîtrise des coûts et la maîtrise de l'énergie portent à proposer d'adhérer au groupement de commandes d'achat d'électricité et maîtrise de l'énergie du SIPPAREC et d'approuver l'acte constitutif annexé à la délibération ci-jointe ».